



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 décembre 2001
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 3 décembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la Déclaration et du Plan d'action adoptés à la Conférence de Varsovie sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue à Varsovie le 6 novembre 2001 à l'initiative d'Aleksander Kwaśniewski, Président de la République de Pologne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration et du Plan d'action comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Janusz **Staćzyk**



**Annexe à la lettre datée du 3 décembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la Conférence de Varsovie
sur la lutte contre le terrorisme**

6 novembre 2001

Nous, chefs d'État des pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, nous sommes réunis à Varsovie le 6 novembre 2001 et avons eu des échanges de vues sur notre expérience commune au cours du XXe siècle, notamment sur la lutte fructueuse pour reconquérir nos libertés et pour bénéficier du passage à la démocratie et à la prospérité. Nous nous engageons à rester unis avec les autres pays en condamnant l'attaque perfide et horrible lancée le 11 septembre 2001 contre les États-Unis, au cours de laquelle des milliers de personnes innocentes de différentes nationalités ont été tuées ou blessées. Nous sommes aux côtés du peuple américain, de la même manière qu'il nous a appuyés dans notre lutte pour la liberté.

Nous dénonçons le mépris total du terrorisme international pour les vies innocentes.

Nous voulons souligner que nous considérons que la lutte contre le terrorisme international est une guerre entre l'humanité et la barbarie, et non entre des religions et des cultures différentes.

Nous croyons fermement que cette attaque contre les États-Unis d'Amérique était un assaut lancé contre les libertés fondamentales et la sécurité de tous les peuples de notre monde.

Nous, chefs d'État des pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, étant responsables de la sécurité et de la liberté de nos citoyens, nous engageons fermement à mettre en oeuvre différents moyens pour lutter contre les activités terroristes dans nos régions ou ailleurs et à appuyer toutes les mesures nécessaires pour éliminer les organisations terroristes, de sorte que les terroristes ne trouveront plus aucun refuge où que ce soit.

Nous appuyons inconditionnellement les mesures prises contre le terrorisme sous tous ses aspects dans le cadre défini par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres organisations internationales, en particulier l'Union européenne qui, au moyen des documents publiés jusqu'à présent, a dénoncé sans équivoque tous les actes de terrorisme international perpétrés contre toute nation. Nous demandons en particulier à tous les États d'appliquer intégralement les dispositions des résolutions 1333 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité de l'ONU et de ratifier les 12 conventions internationales relatives au terrorisme.

Nous encourageons fortement les organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'application intégrale des conventions internationales pertinentes relatives au terrorisme international, et nous nous engageons en tant qu'États membres à apporter une contribution active à ces efforts. À cet égard, nous partageons la

position de l'Union européenne exprimée notamment dans les Conclusions et Plan d'action du Conseil européen extraordinaire du 21 septembre 2001, selon laquelle il faut une coopération beaucoup plus grande dans les instances internationales pour lutter contre le terrorisme international. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'OTAN parmi les Alliés et leurs Partenaires pour améliorer les capacités de défense contre le terrorisme. Nous accueillons avec satisfaction les contributions de l'OSCE et du Conseil de l'Europe à la lutte contre le terrorisme grâce aux compétences spécialisées de ces organisations. Afin d'harmoniser nos efforts dans ce domaine, nous avons élaboré et adopté le « Plan d'action » qui énumère des domaines concrets de coopération entre nos pays.

Notre objectif spécifique est d'apporter une dimension régionale aux efforts de grande envergure déployés au niveau mondial contre ce fléau du XXI^e siècle. Les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est sont unis dans leur lutte contre la terreur – et cela aussi longtemps qu'il le faudra – en maintenant une coopération étroite avec les États-Unis et en agissant de concert avec le reste de la communauté internationale. Les terroristes ne partagent pas nos valeurs de démocratie ou de liberté ou de justice. Au sein d'une coalition, nous pourrions demander des comptes à tous ceux qui sont responsables d'attaques terroristes, et nous pourrions mieux agir sur les organisations terroristes, leurs réseaux de soutien financier, de communications et de logistique et ceux qui les encouragent, les appuient, les financent, les entraînent, les équipent et les abritent.

Nous devons redoubler d'efforts dans la lutte contre le terrorisme international et accorder une plus grande attention à l'étude de ses sources. Nous croyons fermement que les systèmes existants de contrôle des exportations, y compris les armes et les biens à double usage, peuvent être appliqués d'une manière plus efficace et qu'il faut également une plus grande coopération sur les questions de non-prolifération. Nous demanderons à nos organismes nationaux de prendre des mesures adéquates à ce sujet, ainsi que dans des domaines comme l'aviation civile, la sécurité maritime, l'application des lois et le financement du terrorisme. Afin de promouvoir la coopération mutuelle pour la répression du terrorisme international, nous nous déclarons prêts à renforcer les échanges d'informations et la coopération en matière de renseignement, et à prendre toutes les autres mesures nécessaires pour appuyer les opérations contre le terrorisme international.

Le renforcement des mesures de sécurité est extrêmement urgent. En outre, nous estimons que, dans de nombreux cas, la législation nationale devrait être modifiée pour renforcer les institutions responsables des questions de sécurité (telles que la police, les services spéciaux, les services d'immigration, etc.), tout en protégeant les libertés individuelles. La démocratie n'implique pas que l'État attaqué par des terroristes soit sans défense. Il a un droit inhérent à la légitime défense individuelle et collective.

Lors de notre réunion à Varsovie, nous avons entamé l'examen de différentes méthodes pour parvenir à cet objectif en utilisant tous les instruments à notre disposition, à la fois en tant qu'États et en tant que membres d'organisations multilatérales. Nous estimons que l'élargissement rapide de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord rendra la lutte contre le terrorisme international plus efficace. Nous avons décidé d'examiner l'évolution et l'application de toutes les initiatives acceptées aujourd'hui à la Conférence de

Varsovie lors de la session qui aura lieu l'année prochaine, dont le lieu et les modalités seront déterminés en temps voulu.

Nos États et nos peuples s'identifient pleinement avec les efforts – politiques, militaires, économiques, humanitaires et autres – entrepris par les États-Unis d'Amérique et leurs amis et alliés, dont nous faisons également partie au sein de la vaste coalition contre le terrorisme. Nous appuyons vigoureusement et sans hésitation les opérations menées par les États-Unis contre des objectifs terroristes.

Étant résolu à faire de la coalition contre le terrorisme un outil fort et uni, étant convaincus que la coalition doit être aussi large et efficace que possible pour sa coopération dans les domaines de la diplomatie, des finances, de l'économie, de l'application des lois, du renseignement et des opérations militaires, nous estimons que l'unité de notre monde est indispensable pour le succès de la lutte contre le cancer du terrorisme international.

En saisissant une fois de plus cette occasion, nous exprimons nos condoléances et notre sympathie au peuple américain qui a subi une immense tragédie. En ces temps difficiles, au nom de la solidarité, nous sommes unis avec le peuple américain. Les citoyens du monde entier ont vu les images horribles provenant d'Amérique en sachant que ce qui s'est passé aux États-Unis pourrait se produire ailleurs. La menace du terrorisme n'a pas de limites. Ces atrocités étaient dirigées non seulement contre les États-Unis, mais également contre l'ensemble de l'humanité. Nous sommes convaincus que, grâce à notre force commune, nous allons défendre toutes les valeurs fondamentales de notre monde.

Les démocraties, ouvertes, libres et pluralistes, prévaudront.

* * *

Les États suivants ont participé à la Conférence :

République d'Albanie

Bosnie-Herzégovine

République de Bulgarie

République de Croatie

République d'Estonie

République de Hongrie

République de Lettonie

République de Lituanie

République de Moldova

République de Pologne

Roumanie

République de Slovaquie

République de Slovénie

République tchèque

Ukraine

République fédérale de Yougoslavie

Ex-République yougoslave de Macédoine

Ont également participé à la Conférence de hauts représentants de la République de Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République de Turquie et des États-Unis d'Amérique, ainsi que de l'Union européenne (Présidence et Commission), de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en qualité d'observateurs.

Plan d'Action de la Conférence de Varsovie sur la lutte contre le terrorisme

6 novembre 2001

Nous, chefs d'État des pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est participant à la Conférence de Varsovie tenue le 6 novembre 2001, ci-après dénommés les Participants, sommes déterminés à renforcer et à unir nos efforts de solidarité avec les États-Unis d'Amérique, les autres membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord et tous ceux qui considèrent que le terrorisme international est la menace primordiale au XXI^e siècle. Nous avons décidé de donner notre plein appui politique au présent Plan d'action.

Les Participants ont examiné des propositions concernant les activités et initiatives de coopération régionale qu'il convient de mettre en oeuvre dans la lutte contre le terrorisme international. Ils appuient les efforts entrepris par l'OTAN et l'Union européenne, et se déclarent prêts et résolus à coopérer dans la plus grande mesure possible. Ils ont également décidé de recommander à leurs gouvernements respectifs et d'appuyer fermement les initiatives et les instruments (renseignement, coopération entre les polices, élimination des sources de financement du terrorisme), de la manière suivante :

1. Exprimer un intérêt pour le renforcement de la coopération qui leur permettra d'échanger rapidement et efficacement des informations sur les sources éventuelles de terrorisme international et sur les menaces terroristes, et de mieux utiliser les points de contact établis dans les institutions internationales ou les services d'attachés de liaison.

2. Accepter et promouvoir l'utilisation de formes et de méthodes dans la lutte contre le terrorisme international conformément à la réglementation de l'Union européenne et aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU :

a) **Dans les domaines de la législation, des institutions et de l'économie** : Adoption de procédures et d'instruments (compatibles avec les procédures d'Europol ou identiques à celles-ci et centrés sur l'adoption des recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et du Groupe d'Egmont) pour lutter contre le blanchiment de l'argent (coopération entre les institutions appropriées de la trésorerie et des douanes) et le trafic de drogues (coopération entre la police et d'autres services de l'État), et accroissement du niveau de la coopération internationale entre ces services;

b) **Dans le domaine des échanges d'informations et du renseignement** : Renforcement de la coopération entre les pays de la coalition antiterrorisme aux niveaux bilatéral et multilatéral. En dehors des mécanismes existants de coopération bilatérale, nous examinerons et analyserons ensemble les activités terroristes, y compris les moyens communs de recueillir, de vérifier et d'échanger des informations et des pièces d'archive, et nous contribuerons à la mise en place d'une définition uniforme du « terrorisme international ». Les Participants échangeront des données d'expérience concernant les pays ou les groupes soupçonnés d'être impliqués dans le terrorisme international;

c) **Dans le domaine de la circulation des personnes, des biens et des informations :** Sur la base des propositions actuelles de l'Union européenne, élaboration de méthodes uniformes pour le contrôle des passeports et les formalités douanières (coopération entre les services de contrôle aux frontières, les services d'immigration et la police), y compris la protection contre les migrations illégales et les mouvements de groupes extrémistes dans les territoires des États participants;

d) **Dans le domaine institutionnel :** Faire une meilleure utilisation des cadres de coopération existants, tels que le Centre régional de lutte contre le crime transfrontière de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est et d'autres institutions multilatérales.

3. Convenir d'envisager la convocation d'une conférence sur la tolérance et l'éducation concernant le multiculturalisme. L'objectif à long terme de cette conférence est de déterminer et de coordonner les activités des institutions universitaires et des ONG qui sont centrées sur la tolérance raciale.

4. Convenir d'examiner l'idée de créer un institut international de recherche sur le terrorisme.

5. En utilisant les organismes existants des Nations Unies et d'autres institutions, les Participants examineront la question de l'établissement d'une fondation pour l'aide aux victimes du terrorisme dans le monde entier, qui pourrait également appuyer la recherche sur le terrorisme. Nous échangerons des informations au sujet de ses activités.

6. Les Participants échangeront des données d'expérience concernant les unités antiterrorisme et la formation des équipes de secours. Tout en prenant note des stages internationaux de formation à la lutte antiterrorisme qui existent déjà, nous sommes convenus d'envisager l'établissement d'un centre de formation pour les unités et les équipes des pays participant à la Conférence de Varsovie. Le programme du Centre serait fondé sur l'expérience des entités spécialisées antiterrorisme des pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

7. Les participants mettront en place un système pour surveiller les problèmes posés par le terrorisme international. Les personnes et les institutions autorisées examineront régulièrement les progrès accomplis dans la lutte contre le terrorisme international et feront rapport à ce sujet à leur chef d'État et aux autorités compétentes.